

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner.

**M. Benjamin:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dit qu'il va se renseigner et, pourtant, lui et son ministre ont déjà répondu au comité que tel est le cas. Puis-je poser au premier ministre une question au sujet de l'hypocrisie...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Benjamin:** Le premier ministre est-il prêt à donner l'assurance...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député souhaite-t-il poser une autre question?

**M. Benjamin:** Oui, monsieur l'Orateur. Comme le gouvernement a demandé des assurances concernant l'envoi de médicaments au Vietnam, le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si le gouvernement compte maintenant inviter les États-Unis à lui donner l'assurance que les armes vendues à ce pays ne seront pas utilisées au Vietnam?

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

#### LE DIRECTEUR D'INFORMATION CANADA—LES GARANTIES DE SÉCURITÉ REÇUES PAR LE PREMIER MINISTRE

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Comme on n'a pas créé d'organisme civil chargé des mesures de sécurité, comme l'a recommandé la Commission royale d'enquête, le premier ministre consentirait-il à montrer aux anciens premiers ministres du Canada les garanties de sécurité qu'il a reçues au sujet du directeur d'Information Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si c'est la coutume, je suis prêt à m'entretenir à ce sujet avec les anciens premiers ministres. Les garanties de sécurité que j'ai reçues datent de plusieurs années et ont été établies, au fait, sous un autre premier ministre, quand de telles allégations ont été faites au sujet de la même personne. Ces garanties ont été données à ce moment-là sous forme d'une lettre adressée par le commissaire de la Gendarmerie royale de l'époque au premier ministre de l'époque. D'après les résultats de cette enquête, il n'y avait aucune raison de douter de l'honnêteté ni de la loyauté de cet homme. Si le chef de l'opposition veut en discuter avec moi, je me tiens à sa disposition.

[M. Benjamin.]

**M. Nowlan:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais gré au premier ministre de sa réponse. Je ne soulève pas cette question à la légère et je le fais à contre-cœur.

**Une voix:** Pas tellement!

**M. Nowlan:** Mais compte tenu de la réponse... si on sourit ou me lance des quolibets de l'autre côté de la Chambre, comme hier, et si le président du Conseil privé veut se lever pour dire quelque chose...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nowlan:**... je vais soulever la question de privilège et agir contre mon gré.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le point soulevé par le député m'intéresse. Peut-être pourrait-il poser sa question supplémentaire.

**M. Nowlan:** Je vous remercie et je m'excuse, monsieur l'Orateur. Il me semble paradoxal que, débattant actuellement du bill sur la propagande haineuse, on fasse une telle incitation...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député va encore faire une digression.

**M. Nowlan:** J'apprécie la réponse du premier ministre. J'en conclus qu'il n'y a pas eu de contrôle sécuritaire, ce ne sont peut-être pas les termes appropriés, dans le cas de cette nomination puisque le directeur a été nommé à un autre poste. De l'avis du premier ministre, y a-t-il vraiment une différence entre la nomination de ce monsieur à la Commission BB et sa nomination comme directeur du nouvel instrument, Information Canada, média assez délicat et potentiellement puissant? Vu ce que le premier ministre m'a dit aujourd'hui, je ne puis poser plus de questions. Nous pourrions peut-être laisser tomber le sujet. D'autre part, d'après les renseignements du premier ministre, je lui demanderais s'il est convaincu, compte tenu de ce que le commissaire de la Gendarmerie royale a dit au sujet d'un poste antérieur, qui n'était ni politique ni aussi stratégique, que le nouveau poste convienne à l'intéressé?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'estime toujours que le député aurait dû adresser sa question d'hier en privé au solliciteur général ou à moi-même plutôt que de porter ce genre de chose à l'attention du public. Toutefois, si cela peut contenter le député, à la suite de ses questions je n'en ai pas moins demandé un contrôle de sécurité